

Les Chrétiens doivent-ils observer la Loi divine ?

Beaucoup de Chrétiens se demandent s'ils doivent, et jusqu'à quel point, observer la Loi de Dieu telle qu'elle est décrite dans l'Ancient Testament.

Les Baptistes du Septième Jour ont sur cette question la position protestante classique. Ils retiennent le concept luthéro-réformé des trois usages de la Loi : la Loi est utile pour montrer la volonté de Dieu, pour dévoiler le péché et pour régler les relations entre les êtres humains.

La Loi est inutile au Salut mais une fois sauvés, si en tout cas nous sommes véritablement sauvés par la grâce que Dieu accorde à ceux qui ont une foi sincère et sont passés par une véritable repentance, le Saint-Esprit nous pousse à agir d'une façon de plus en plus conforme à la volonté de Dieu telle qu'elle est exprimée dans la Loi. c'est là la sanctification.

Mais encore faut-il savoir ce que l'on entend par "Loi"... La Loi, pour les Chrétiens, ce n'est pas la Loi mosaïque telle qu'elle devait être pratiquée par les Juifs fidèles avant l'arrivée de Jésus. En effet Jésus a accompli ce que les sacrifices préfiguraient ; n'ayant plus rien à préfigurer, les sacrifices n'ont plus lieu d'être. Il y a d'autres dispositions de la Loi que Jésus et plus généralement le Nouveau Testament a clairement spiritualisés : la peine de mort pour infraction à la Loi divine n'a plus lieu d'être depuis que Jésus a gracié la femme adultère en déclarant que seul un homme sans péché, ce qui n'existe pas, est autorisé à exécuter la sentence. De même Jésus déclare que ce qui rentre dans la bouche de l'homme ne le souille pas, ce qui semble indiquer que la distinction entre viandes pures et impures n'a plus lieu d'être. Plus tard il est clairement établi que la circoncision physique est supprimée pour faire place à la circoncision du cœur. Donc, dire que la Loi doit être observée par les Chrétiens ne signifie pas que nous devons nous priver de jambon et d'huitres, nous faire circoncire et lapider les pécheurs...

De même, Jésus, notamment dans son discours sur le sabbat lors de l'épisode des épis, tord le cou à l'idée selon laquelle il faudrait confondre Loi de Dieu et traditions juives extra-bibliques. Pour un Chrétien, acheter sa nourriture dans une boucherie cachère, célébrer des fêtes juives sans fondement biblique, porter kippa et téfilines et que sais-je, n'a aucun sens.

Jésus dit le plus clairement du monde qu'il n'est pas venu abolir la Loi, qu'aucun iota de la Loi ne passera... Vouloir opposer la Loi à l'Esprit est une aberration. Au départ c'est par l'Esprit que Dieu nous a transmis la Loi (puisque c'est l'Esprit qui a présidé à veillé à ce que l'Écriture, qui nous révèle la Loi, nous parvienne) et aujourd'hui c'est l'Esprit qui nous dirige, entre autres choses pour que nous fassions la volonté de Dieu selon la Loi perfectionnée par Jésus. Donc dire, comme le font les partisans de la doctrine antinomiste (selon laquelle la Loi serait abolie) "Je n'ai pas besoin de la loi parce que j'ai l'Esprit" est un total non-sens. Ce discours est celui de nombreux Chrétiens pourtant et Dieu merci d'une grande moralité, conforme à la Loi écrite (en tout cas si tel n'est pas le cas on ne s'en vante pas) mais on s'en explique par un Esprit qui nous pousserait à bien faire... L'Esprit, donc, nous pousserait à observer une Loi abolie... Franchement, l'antinomisme ne tient pas la route.

Ici encore nous rappellerons la devise des Baptistes du Septième Jour, une parole donnée par le Christ ressuscité à la toute fin de la Révélation : "C'est ici la persévérance des saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi en Jésus" (Apocalypse 14:12).

Frédéric Maret, pasteur
www.FoiVivante.net